

REPUBLIQUE DE GUINEE



Justice Solidarité

MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

TRAVAUX DE RECHERCHE GEOLOGIQUE DES MINEREAUX CRITIQUES SUR 1 000 Km<sup>2</sup>  
AU SUD-EST DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

SMI N°004/PGRNME/C/2024

Date de fin: 24 Juin 2024

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour les travaux de recherche géologique des minéraux critiques sur 1.000 km<sup>2</sup> au sud-est de la République de Guinée.

**Objectif Général**

Le Projet a pour objectif la recherche de minéraux critiques au sud-est de la République de Guinée sur une superficie de mille kilomètres carrés (1 000 km<sup>2</sup>).

De façon spécifique, il consiste à mener dans un premier temps :

- (i) une prospection géochimique sol, avec échantillonnage de roche en affleurement, sur une zone d'intérêt de 1.000 km<sup>2</sup> à une maille de 300 m x 300 m ;
- (ii) l'analyse des échantillons, le traitement et l'interprétation des données afin de délimiter des zones d'anomalies distinctes;
- (iii) la réalisation des puits, tranchées surtout mais aussi, si besoin, quelques sondages Augers pour s'assurer de la continuité des fortes teneurs de minéraux critiques en profondeur dans la zone d'étude.

La réalisation de ce projet permettra à la Guinée d'avoir des données géologiques fiables et à jour sur les minéraux critiques dans le but de planifier l'exploitation des zones strictement prospectives pour une gestion rationnelle et durable de l'environnement, pour la diversification de l'exploitation minière et celle de l'économie, et une meilleure efficacité dans la promotion de l'investissement.  
Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum  
Tél : 00224 623 61 36 12 ou 622 20 02 24. Email : [youssof@yahoo.fr](mailto:youssof@yahoo.fr), [bousoum@yahoo.fr](mailto:bousoum@yahoo.fr) et ou [apm.environs@gmail.com](mailto:apm.environs@gmail.com) et copie à [youssof@yahoo.fr](mailto:youssof@yahoo.fr), [bousoum@yahoo.fr](mailto:bousoum@yahoo.fr) et ou [ussoubasory@gmail.com](mailto:ussoubasory@gmail.com)

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

#### **A-Expériences générales:**

Le cabinet doit avoir une expérience internationale prouvée d'au moins 10 ans dans la recherche géologique/géochimique et en traitement et interprétation de données géoscientifiques (géochimie sol et roche).

#### **B-Expériences spécifiques :**

Le cabinet doit avoir réalisé avec succès au moins 3 projets d'envergure similaire (technique) dans la recherche des minéraux critiques, la cartographie géologique, et de la gestion des données géochimiques en SIG. Au moins 1 (un) des projets similaires doit être réalisé dans un pays en voie de développement similaire à la Guinée, et de préférence en Afrique.

#### **C- Capacité**

- ✓ Le consultant doit disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation etc.).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- (A) Expérience générale (30 points) ;
- (B) Expériences similaires (60 points) ; et
- (C) Capacité (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2023), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui **seraient incompatibles** avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou



- fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;
2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;
  3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
  4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
1. De la préparation des Termes de référence de la mission
  2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
  3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- Lundi au vendredi de 08h30mn à 16h30mn
- A l'Unité d'Exécution du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au Quartier Taouyah, Commune de Ratoma
- Tél : 00224 622 20 02 24, Courriels : [oussoubasory@gmail.com](mailto:oussoubasory@gmail.com) et copie à [youssoufh@yahoo.fr](mailto:youssoufh@yahoo.fr), [bousoum@yahoo.fr](mailto:bousoum@yahoo.fr) [apm.environs@gmail.com](mailto:apm.environs@gmail.com)

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fac-similé ou par courrier électronique au plus tard le **24 Juin 2024 à 12h30mn**.

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum  
Tél : 00224 622 20 02 24. Email : [oussoubasory@gmail.com](mailto:oussoubasory@gmail.com) et copie à [youssoufh@yahoo.fr](mailto:youssoufh@yahoo.fr), [bousoum@yahoo.fr](mailto:bousoum@yahoo.fr) [apm.environs@gmail.com](mailto:apm.environs@gmail.com)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet

Fait à Conakry, le 24 Mai 2024



*Sory Kouyate*  
**Sory KOUYATE**